



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 4
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD ;

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

PETITE ENFANCE

DL.17.105 - Modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie « La coccinelle »

Marie-Claude BLIN expose :

- Suite au souhait d'harmoniser les pratiques tarifaires des services proposés par la Ville, il est proposé un surcoût de 30% au tarif horaires des familles non ingrèennes qui fréquentent la halte-garderie (page 6/7).
- De plus, la CNAF demandant à tous les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de recueillir certaines statistiques, un paragraphe le mentionnant a été inséré page 1.
- Enfin, la collation du matin n'étant pas proposée systématiquement aux enfants, la phrase (page 7/7) « une collation légère sous forme de fruits est proposée aux enfants » a été remplacée par « une collation légère sous forme de fruits peut être proposée aux enfants ».

Après présentation en commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable – Petite Enfance » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

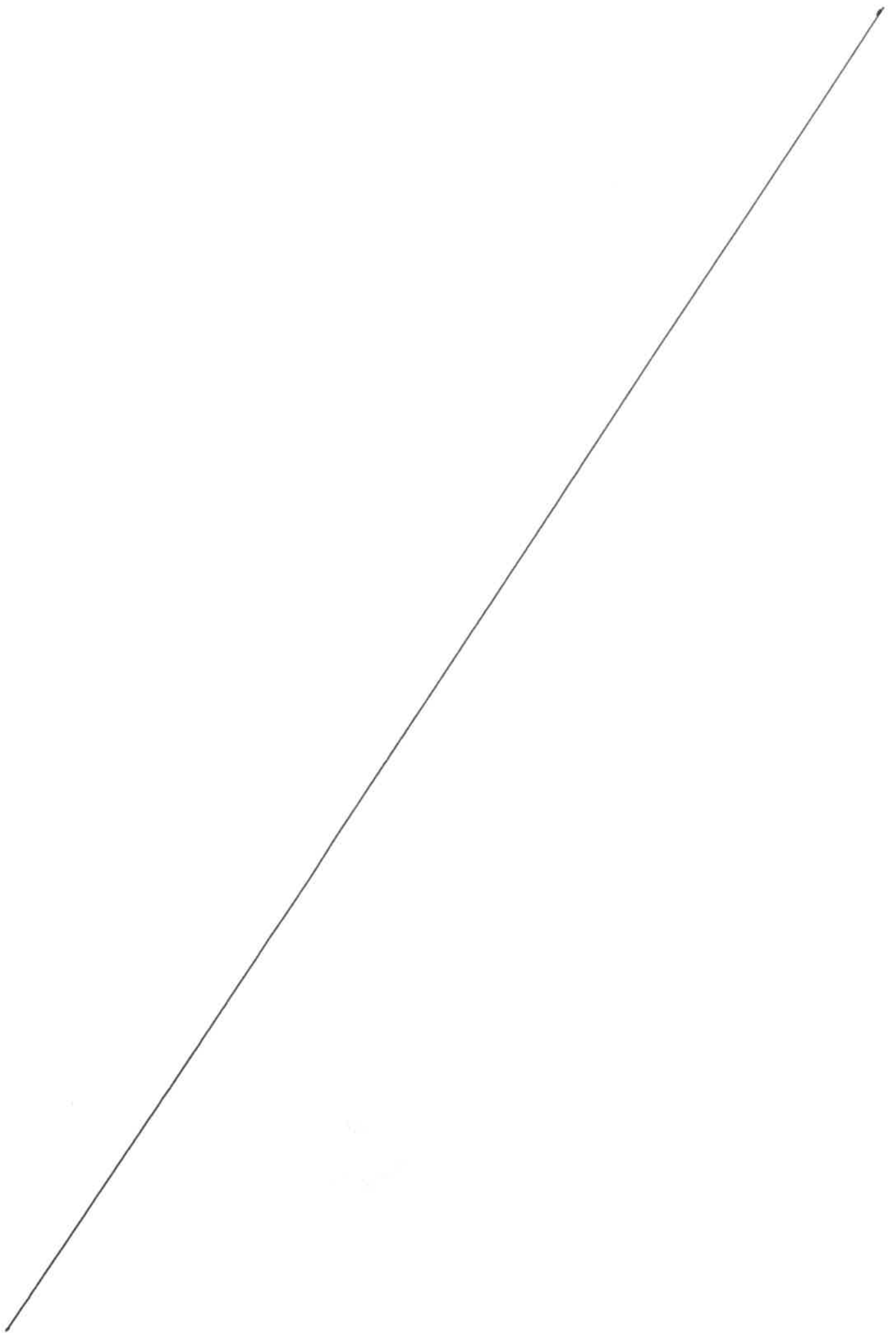
Publication le : 29 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-105

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T17-19-01.00 (MI209019858)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-105-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification du règlement de fonctionnement de
garderie la coccinelle**Date de décision :** 19/12/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.2. Règlements divers.

Acte :[DL.17.105-PE-modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie la coccinelle.PDF](#)**Multicanal :**

Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 17:19

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 27/12/17 à 17:19

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 17:23